

## **Pic de pollution : Paris demande au Préfet de Police de prendre des mesures**

**L'épisode de pollution atmosphérique se poursuivra samedi, pour le quatrième jour consécutif. La Ville de Paris maintiendra ses mesures de gratuité – Vélib', Autolib', stationnement résidentiel – et demande au Préfet de Police de prendre deux mesures relatives à la circulation.**

L'épisode de pollution atmosphérique à l'ozone se poursuivra demain, pour le quatrième jour consécutif. En conséquence, la Ville de Paris maintiendra samedi 27 août ses trois mesures de gratuité, déjà en vigueur aujourd'hui :

- gratuité du stationnement résidentiel ;
- gratuité de l'abonnement 1 jour à Vélib', pour une durée de 30 minutes par trajet ;
- gratuité d'une heure d'Autolib', pour les nouveaux abonnés « Prêt à rouler.

Des messages de prévention continueront à être diffusés sur les panneaux lumineux municipaux et sur le site internet [paris.fr](http://paris.fr), afin d'inciter les personnes fragiles à limiter leurs activités durant toute la durée de cet épisode de pollution.

La Ville de Paris demande également au Préfet de Police de prendre deux mesures relatives à la circulation en Ile-de-France :

- le contournement de l'Ile-de-France par les poids-lourds de transit ;
- la réduction de la vitesse maximum autorisée sur les grands axes.

L'Exécutif municipal appelle tous les Parisiens à adapter leurs comportements, en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou l'utilisation de véhicules peu polluants (électrique, GNL...).